

## **CJUE, 1er juil. 2021, UE et HC c. Vorarlberger Landes- und Hypotheken- Bank, aff. C-301/20**

Aff. C-301/20, Concl. M. Campos Sánchez-Bordona

Dispositif 2 : L'article 65, paragraphe 1, du règlement n° 650/2012, lu en combinaison avec l'article 69, paragraphe 3, de ce règlement, doit être interprété en ce sens que le certificat successoral européen produit des effets à l'égard de toutes les personnes qui y sont nommément citées, même si elles n'en ont pas demandé elles-mêmes la délivrance."

**Mots-Clefs:** Succession

Certificat successoral européen

Imprimé depuis Lynxlex.com

---

**Source URL:** <https://www.lynxlex.com/en/node/4599>